

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	imprimé le 01.12.16
		Page 1 / 9
	Edition : 25-11-2016	
	EASYBRAZ'AG	Remplace : 500/fr/32
	<i>Selon règlement CE N° 1272/2008 CLP GHS-2013-Révision 5</i>	BR7

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PREPARATION - SOCIETE / ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance ou de la préparation

Identificateur SGH du produit : Nom commercial

EASYBRAZ'AG Brasure 30% argent

Gamme de substances incluses

Alliage de cuivre, argent, zinc, étain sous forme solide métallique fluxé de poudre désoxydante en enrobage flexible. Composé de dérivés de potassium, appliqué sur la baguette par extrusion. (SANS ACIDE BORIC)

1.2 Autres moyens d'identification

Utilisation de la préparation : Industries. Domestiques, Libre-service.

Secteur d'utilisation SU

SU10 – Formulation de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages)

SU14 - Fabrication de métaux de base, y compris les alliages.

SU15 – Fabrication de produits métalliques, à l'exclusion des machines et équipements

SU16 - Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, équipement électriques

Catégorie de produit chimique PC

PC7 Métaux et alliages de base

PC14 Produits de traitement des surfaces métalliques

PC38 – Produits pour soudage et brasage (avec revêtements de flux et fils avec âme en flux), produits de flux. (Brasures argent sans cadmium)

Catégorie de processus PROC

PROC 5 – Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contact multiples et/ou importants)

PROC14 – Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation.

PROC22 - Fabrication et traitement de minéraux et/ou de métaux à une très haute température.

PROC23 – Opérations de traitement et de transfert ouvertes (avec des minéraux/métaux) à haute température.

PROC25 – Autres opérations de travail à chaud avec des métaux (Soudage, brasage, gougeage, découpage..)

Catégorie de rejet dans l'environnement ERC

ERC 2 – Formulation de préparations

ERC 3 - Formulation dans une matrice solide.

ERC 5 – Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice.

Catégorie d'articles à base de matériaux

AC7 Articles métalliques

AC7f Articles métalliques : Articles entrant en contact direct et prolongé avec la peau lors d'une utilisation normale.

1.3 Usage recommandé et restrictions d'utilisation de la substance ou du mélange

Opérations de brasage fort des métaux cuivreux et ferreux. Ne pas surchauffer, ne pas utiliser sur aluminium.

La surchauffe augmente le risque de dégagement de fumées toxiques

1.4 Identification de la société

: Général Maintenance Industries

21 rue de l'Orgeval

ZI

77120 Coulommiers - France

Service chargé des renseignements

Courriel qualité et sécurité : reglementation@gmisa.fr

Tel +33 1.64.03.50.50

Fax +33 1.64.03.50.67

Email secretariat@gmisa.fr

Site internet..... www.gmisa.fr

1.5 Numéro d'appel d'urgence

+33 1 45 42 59 59 [24/24] (France) ORFILA

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	imprimé le 01.12.16
	<i>Selon règlement CE N° 1272/2008 CLP GHS-2013-Révision 5</i>	Page 2 / 9
	EASYBRAS'AG	Edition : 25-11-2016
		Remplace : 500/fr/32
		BR7

2. IDENTIFICATION DES DANGERS (DE LA PREPARATION) / HAZARD IDENTIFICATION

Classification selon le règlement CE N° 1272/2008 CLP : GHS07 Skin Irrit. 2 Eye Irrit. 2

Le règlement CLP (CE) n° 1272/2008 vient impacter les fiches de données de sécurité de par la nouvelle classification. L'ancienne classification faisait référence aux directives 67/548/CEE « Substances dangereuses » (DSD) et 1999/45/CE « Préparations dangereuses » (DPD).

Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement :

Le produit est étiqueté en tant que préparation et conformément au procédé de classification CE.

Ce mélange ne présente pas de danger physique.

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement.

Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

2.1 Description des dangers

Les alliages de cuivre, argent, zinc, étain ne présentent pas de danger pour la santé, par inhalation, par ingestion ou contact. Ces alliages possèdent des liaisons métalliques permanentes, si bien que ces préparations sont sans effet en tant que facteur à risque. Il n'y a pas de « relargage ».

Pour cette raison, les préparations 100 % métalliques de brasures argent ne présentent pas de danger pour l'homme ou l'environnement. Cependant les dangers de l'enrobage des alliages enrobés doivent être identifiés.

2.2 Description des risques

Les opérations de brasage, chauffage, meulage et usinage, qui provoquent l'élévation de la température du produit en avoisinant le point de fusion ou en générant des particules volatiles, peuvent nuire à la santé.

Des poussières et fumées peuvent se dégager au cours de la mise en œuvre, plus précisément au moment du brasage, du coupage thermique et du meulage. L'inhalation à long terme d'un air ambiant très chargé en poussières et en fumées peut affecter la santé des travailleurs.

Les opérations ci-dessus mentionnées doivent être effectuées dans une ambiance bien ventilée.

Le principal risque d'exposition est l'inhalation. (Inhalation des fumées de brasage)

2.3 Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

Les métaux sous forme massive, les alliages, les mélanges contenant des polymères et les mélanges contenant des élastomères qui bien que classés comme dangereux conformément à la directive 1999/45/EG ne présentent pas de danger pour la santé humaine en cas d'inhalation, d'ingestion ou de contact avec la peau, ni de danger pour le milieu aquatique dans la forme (solide massif) sous laquelle ils sont mis sur le marché.

Cependant l'attention de l'utilisateur est fortement attirée sur une utilisation inappropriée de la préparation dans le cadre de son utilisation (alliage de brasage). En effet l'inhalation des fumées de brasage peut causer la fièvre des fondeurs. Les symptômes de cette fièvre peuvent se manifester 4 à 12 heures après l'inhalation. (Maux de tête, toux, nausées, fièvre, étourdissement)

De plus l'IARC et le NIOSH indiquent que les fumées issues de la combustion des métaux sont suspectés d'être des agents cancérigènes.

Le mode d'exposition principale et unique étant l'inhalation le classement de cette préparation a été effectué en fonction des réels dangers présentés par cette préparation.

LES EFFETS DE LA SUREXPOSITION SONT LES SUIVANTES :

Aiguës

L'inhalation excessive des fumées et/ou des poudres métalliques peuvent provoquer l'irritation des yeux du nez et de la gorge. De fortes concentrations dans les fumées et dans les poussières, d'oxyde de fer, de manganèse, de cuivre, de zinc, de nickel, d'étain, de potassium et leurs dérivés peuvent provoquer, de la fièvre.

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	imprimé le 01.12.16
	<i>Selon règlement CE N° 1272/2008 CLP GHS-2013-Révision 5</i>	Page 3 / 9
	EASYBRAS'AG	Edition : 25-11-2016
		Remplace : 500/fr/32
		BR7

Les symptômes caractéristiques sont la sensation de goût métallique, la bouche sèche, l'irritation de la gorge, des frissons et de la fièvre, pendant 12 à 48 heures.

Chroniques

Des inhalations hautement concentrées et prolongées de fumées ou poussières, peuvent conduire (par exemple) aux situations suivantes pour chaque élément suivant susceptibles d'être présent dans **le métal de base** (pièce à braser) :

Chrome	-Différentes formes de dermatites, inflammation et / ou ulcération des organes respiratoires supérieurs, et risques de cancer du nez et des poumons
Cuivre	-Effets pulmonaire.
Fer (Fer -oxyde)	-Effets pulmonaire, scléroses
Manganèse	-Bronchites, pneumonie, carence de coordination des mouvements
Molybdène	-douleurs articulaires, main, genou et pied. Changement morphologique du foie, rein et rate : anémie, diarrhée, coma, difformité et retard de la croissance.
Nickel	-Mêmes effets que le chrome

On peut éventuellement trouver d'autres éléments, mais ceux-ci ne présentent pas de danger pour la santé, ou se situent à des taux de concentration trop bas pour être classés comme dangereux et ne sont pas soumis à des limites d'exposition reconnues.

Classification du niveau de Gravité du risque Chimique selon OPER@

Le niveau de gravité du risque est Faible Niveau : 10

Gravité faible : valeur de A = 4, valeur de B = 2, valeur de C = 0, valeur de D = 5.

-L'opérateur évolue dans le même milieu (la même atmosphère) que celui où se réalise l'opération. Les opérations réalisées sont manuelles-Il y a utilisation ou émission de gaz inerte-Le volume gaz détendu / Volume pièce est < 5%-Gaz toxique : incidence non évaluée. La température d'utilisation est inférieure à -10°C ou supérieure à +80°C- température d'utilisation > 40-Un des produits utilisés à une température d'ébullition. TE - température d'utilisation > 50

Alliage en fusion de cuivre, d'argent, de zinc et d'étain.

2.2 ELEMENTS D'ETIQUETAGE SGH y compris conseils de prudence

Classification Suivant CE N° 1272/2008 CLP

Symbole : GHS07
Indications de danger : Skin Irrit. 2 Eye Irrit. 2



Phrases H : (de la préparation)

H315 – Provoque une irritation cutanée.

H319 – Provoque une sévère irritation des yeux.

Contient : Hydroxyde de potassium

Phrases P :

P261 - Eviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.

P264 – Se laver soigneusement les mains après manipulation.

P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 – Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

P304+P340 - EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE <i>Selon règlement CE N° 1272/2008 CLP GHS-2013-Révision 5</i>	imprimé le 01.12.16
		Page 4 / 9
	EASYBRAS'AG	Edition : 25-11-2016
		Remplace : 500/fr/32 BR7

P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Marquage selon les directives CEE :

Le produit est classé suivant la réglementation des produits dangereux des directives CE

Indications complémentaires :

Autres dangers

En cas de décomposition peut libérer des gaz toxiques (dont HF)

Le classement de la préparation est fonction de ou des réactions obtenues entre les substances du chapitre 3

Le mélange ne contient pas une substance vPvB (very Persistent, very Bioaccumulative).

Le mélange ne contient pas une substance PBT (Persistent, Bioaccumulative, Toxic)

Autres effets : Irritant pour la peau, les plaies, les yeux, les muqueuses.

Pendant l'opération de brasage des gaz/vapeurs dangereux se dégagent avec formation possible d'hydrogène chloré.

Pouvant provoquer Œdème pulmonaire, irritation des muqueuses du nez, de la gorge et des yeux.

Pour les informations qui figurent sur les étiquettes se référer au chapitre 15

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Description des composants : Contient des fluorures inorganiques et autres composants non classifiés.

La réglementation établie par l'autorité compétente sur les informations commerciales confidentielles (ICC) prévaut sur les règles relatives à l'identification des produits. Des informations confidentielles ont été omises.

Concentration, classification des composants dangereux utilisés pour fabriquer les alliages enrobés.

Les informations de ce chapitre concernent uniquement les matières premières (substances) et les préparations utilisées dans le cycle de fabrication des alliages séries 500 à 599 avec enrobage.

Les phrases H indiquées ne concernent pas l'alliage enrobé mais uniquement les matières premières (substances, préparations, mélanges, alliages) entrant en œuvre dans sa fabrication.

Les dangers des alliages enrobés sont mentionnés au chapitre 2.2

Mélanges chimiques effectués avec des additifs non dangereux

3.2-3.3-3.4 Concentration, classification des composants dangereux de la préparation

Composants dangereux présents au-dessus de leur niveau seuil dans le mélange.

Suivant les prescriptions du SGH Rev 2013 sur les mélanges.

Nom de la Substance - Préparations Formule chimique	Concentration Poids %	N°CAS / N°CE / Index num Enregistrement ECHA	Phrases H Hazard Cat
ISO 17672-2010 : Ag 125 à Ag 245 EN 1044-1999 : AG 101 à AG 208	70<>95	Préparations Non classées	Alliages sans dangers
Hydroxyde de potassium	< 2	1310-58-3 / 215-181-3 / 019-002-00-8 01-2119487136-33-xxxx	290-314 / 302 Skin Irrit. 2 Eye Irrit.2
Fluoroborate de potassium	7<>15	14075-53-7 / 237-928-2 01-2119968922-24-xxxx	Substance sans dangers
Traces de sels de potassium	< 5	Autres substances non suffisantes pour une classification	Préparation sans dangers

Pour la signification des phrases H des matières premières (substances) (SGH/CLP) se référer à la rubrique 16

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	imprimé le 01.12.16
	<i>Selon règlement CE N° 1272/2008 CLP GHS-2013-Révision 5</i>	Page 5 / 9
	EASYBRAS'AG	Edition : 25-11-2016
		Remplace : 500/fr/32
		BR7

4. PREMIERS SECOURS / FIRST-AID MEASURES

- 4.1 Consignes générales :** Ne jamais rien administrer à une personne inconsciente. Travailler dans un local ventilé, ne jamais utiliser le produit en atmosphère confinée sans masque de protection. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer l'étiquette). Les mesures décrites au paragraphe 4.2 et 4.3 ne concernent que les cas d'émissions de poussières et/ou de fumées. En cas d'atteinte aux yeux ou à la peau, consulter un médecin
- 4.2 Inhalation :** Amener au grand air - Repos - Mise sous surveillance médicale d'au moins 48 heures car des effets différés sont possibles.
- 4.3 Ingestion :** En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage, l'étiquette et le produit sous sa forme solide. (Risque de perforation) néanmoins l'ingestion est peu probable étant donnée la forme du produit. (Baguette de brasage) Ne pas tenter de faire vomir. Hospitalisation d'urgence.
- 4.4 Contact avec les yeux :** Lavage à l'eau tiède immédiat et prolongé (15 minutes) en écartant bien les paupières. Consulter un ophtalmologiste. On pourra rincer les yeux avec une solution de gluconate de calcium à 1 % dans du sérum physiologique (10 ml de gluconate de calcium dans 90 ml de sérum physiologique).
- 4.5 Contact avec la peau :** Consultation médicale pour les brûlures liées aux projections de brasage.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE / FIRE-FIGHTING MEASURES

- 5.1 Moyens d'extinction recommandés :** Le produit n'est pas inflammable. En cas d'incendie au voisinage, tous les moyens d'extinction sont admis (Brouillard d'eau, poudre, dioxyde de carbone, mousse résistant à l'alcool).
- 5.2 Moyens d'extinction à éviter :** Aucun.
- 5.3 Risques particuliers inhérents au produit lui-même, aux produits de décomposition, aux gaz qui en résultent :**
- Incombustible. Formation de gaz / vapeurs irritantes en cas de décomposition.
- 5.4 Produits de combustion dangereux et risques associés**
- 5.5 Mesures particulières de protection :** Porter un appareil de protection respiratoire autonome avec filtre de type A + B+E.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE / ACCIDENTAL RELEASE MEASURES

- 6.1 Protection individuelle :** voir section 8.
- 6.2 Protection de l'environnement :** Éviter de déverser dans l'environnement (égouts, rivières, sols...).
- 6.3 Méthodes de nettoyage :** Les sels de potassium contenus dans les flux sont dissous à 99,99 % par lavage en solution très chaude alcaline utilisée en bains (régulièrement vidangés). Diluer abondamment avec de l'eau. Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant. Eliminer les matériaux contaminés en tant que déchets (voir chapitre 13)
- En cas d'élimination insuffisante, ces sels demeurent sur les pièces en provoquant des tâches blanchâtres. Ces sels sont stables, il n'y a donc pas d'hydrolyse et de risque de corrosion galvanique par formation d'un courant électrique.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE / HANDLING AND STORAGE

- 7.1 Manipulation :** Manipuler dans des zones bien ventilées, à des concentrations inférieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle, Ne jamais respirer les vapeurs. Prévoir une ventilation / une aspiration à la source d'émission des fumées. Prévoir des douches, bains oculaires et points d'eau à proximité. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, boire ou fumer dans les locaux où l'on utilise le produit. Ne pas mélanger avec d'autres produits. Laver les équipements contaminés avec de l'eau.
- Ne pas réutiliser les emballages vides. Ne pas porter de verres de contact. Ne pas mettre en contact avec les alcalins forts (réaction de neutralisation exothermique) et les oxydants forts. Ne pas mettre en contact avec le verre et les matériaux à base de silicate.

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	imprimé le 01.12.16
		Page 6 / 9
	Edition : 25-11-2016	
	Remplace : 500/fr/32	
	BR7	
	Selon règlement CE N° 1272/2008 CLP GHS-2013-Révision 5	
	EASYBRAS'AG	

7.2 Stockage : Conserver le récipient fermé, sous clé et hors de la portée des enfants. Conserver à l'abri de la chaleur, des flammes ou de toute source d'ignition. Conserver à l'écart de tout local d'habitation, des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver dans un endroit propre, sec et résistant au feu. Stocker en emballages PEHD ou PP exclusivement. Ne pas mettre au contact des alcalins (soude, potasse) et des oxydants forts (mélange nitro-chromique et sulfo-chromique, perchlorates, peroxydes et hypochlorites).

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION-PROTECTION INDIVIDUELLE/ EXPOSURE CONTROLS-PERSONAL PROTECTION

Limites d'exposition VLE / VME : Fluorures (en F) : VLE 2(II) AGW / VME 2,5 mg/m³ / TMP N°32 FT N°191
 Fluorure d'hydrogène : VLE 3 ppm (2,5 mg/m³) /VME 0,5 ppm (enF) ACGIH 1,8 ppm(1,5 mg/m³) / TMP N°32 FT N°6

Moyens de protection individuelle :

a) Protection respiratoire



: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Ne pas respirer les gaz/vapeurs/fumées. Utiliser des aspirations de fumées au poste de travail. En cas de dépassement de la VME ou TLV utiliser une protection respiratoire B E P3 Svt EN 14387

b) Protection des mains



: Gants de protection. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration des projections de brasage et du taux de perméabilité.
Immersion : Caoutchouc butyle ou Viton revêtement 0,70 mm. Rupture > 480 minutes. cat III, conforme EN 374.
Projection : Caoutchouc nitrile revêtement 0,20 mm. Rupture > 30 minutes.

c) Protection des yeux



: Porter des lunettes de sécurité à protection latérale pour éviter toute lésion par des particules volantes, fumées, projections et/ou par un quelconque contact du produit avec les yeux. Utiliser des verres teintés adaptés au brasage conforme EN 166. Ne pas porter de lentilles.

Mesures particulières d'hygiène

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Eviter d'inhaler les vapeurs. Ne pas manger, boire ou fumer pendant le travail. Nettoyage des mains après toute manipulation du produit.

Ingestion

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Hygiène industrielle

Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire les concentrations de fumées.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Il n'existe pas d'information à ce jour.

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE <i>Selon règlement CE N° 1272/2008 CLP GHS-2013-Révision 5</i>	imprimé le 01.12.16
		Page 7 / 9
	EASYBRAS'AG	Edition : 25-11-2016
		Remplace : 500/fr/32
		BR7

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES / PHYSICAL AND CHEMICAL PROPERTIES

Aspect	: Baguette métallique enrobée d'un flux poudreux solidifié
Odeur	: Irritant pour les muqueuses nasales
Etat physique	: Solide métallique stable. Avec un enrobage de flux
Enrobage de Couleur	: Blanc, rose, jaune ou vert.
Intervalle de fusion	: 595/650°C.
Propriétés explosives	: Le produit n'est pas explosif.
Densité	: 8.6/9.5.
Solubilité	: Le produit n'est pas soluble. Sauf l'enrobage.
Teneur en solvants	: Le produit ne contient pas de solvant susceptible de s'enflammer
Teneur en subs solides	: 100 %
Auto inflammabilité	: Ne s'enflamme pas spontanément.
Point d'ébullition	: > 600 °C

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ / STABILITY AND REACTIVITY

Produits de décomposition dangereux	: Formation de fumées irritantes lors d'utilisation non conforme. Selon les conditions du procédé, des produits de décomposition dangereux peuvent être générés en cas d'usage non-conforme.
--	---

BF3	CAS 7637-07-2	EC 231-569-5	TLV (mg/m3) :	2,8
FH	CAS 7664-39-3	EC 231-634-8	TLV (mg/m3) :	2,6

Seuil de Valeurs Limites d'exposition (TLV-TWA) donné selon ACGIH. La valeur limite d'exposition (TLV) de chacun des éléments ci-dessus dépend de la réglementation nationale.

Autres informations	: En cas de travaux effectués sur des pièces revêtues d'enduits tels que : Composés métalliques, graisse, peinture, solvant, lubrifiant, et cætera... Les produits de décomposition thermique ou photochimique de ces éléments s'ajoutent aux poussières et fumées émises par la fusion du produit de brasage.
----------------------------	---

- 10.1 Conditions à éviter** : Ne pas respirer les vapeurs émises lors du chauffage.
- 10.2 Matières à éviter** : Sous l'action de la chaleur, le flux présente une forte action réductrice vis-à-vis des oxydes métalliques.
- 10.3 Produits de décomposition dangereux** : Potasse caustique. Acide fluorhydrique.
- 10.4 Observations importantes** :
- 10.5 Matières incompatibles** : Acides forts, acide sulfurique.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES / TOXICOLOGICAL INFORMATION

11.1) Toxicité orale ou par inhalation

Les alliages de brasage sans cadmium sous leurs formes ordinairement massives et soumis à des usages industriels normaux, ne peuvent être inhalés ou ingérés. (L'inhalation concerne les fumées de brasage)

11.2) Toxicité dermatologique

Les alliages de brasage ne provoquent pas de réactions connues. Il est probable que les réactions dermiques soient les mêmes que ceux induit comme par exemple « le port de bijoux ».

11.3) Etudes et tests. Observations

Il n'existe pas à notre connaissance de tests sur les animaux pour les alliages argent, cuivre, zinc, étain.

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	imprimé le 01.12.16
	<i>Selon règlement CE N° 1272/2008 CLP GHS-2013-Révision 5</i>	Page 8 / 9
	EASYBRAS'AG	Edition : 25-11-2016
		Remplace : 500/fr/32
		BR7

11.4) Autres observations

L'expérience à long terme sur les alliages alliages argent, cuivre, zinc, étain, ne révèle aucun autre effet.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES / ECOLOGICAL INFORMATION

Ame métallique : Non soluble dans l'eau. Ne nécessite pas de précaution particulière.

Enrobage : Environnement aquatique, catégorie de pollution des eaux 1 (D) / Peu polluant.

Autres données : aucune donnée disponible à ce jour sur la préparation mais d'une manière générale, il faut éviter tout écoulement du produit dans les égouts, les cours d'eau ou les nappes phréatiques.

Mobilité : aucune donnée disponible à ce jour sur la préparation.

Persistance et dégradation Précipiter les fluorides avec du lait de chaux et procéder à l'élimination.

Potentiel de bioaccumulation aucune donnée disponible à ce jour sur la préparation.

Ecotoxicité (Informations bibliographiques) aucune donnée disponible à ce jour sur la préparation.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES A L'ÉLIMINATION / DISPOSAL CONSIDERATIONS

Les alliages de cuivre, argent zinc et étain mis au rebut sont des matériaux de valeur que l'on peut facilement recycler et qui serviront à fabriquer de nouveaux produits.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT / TRANSPORT INFORMATION

Canadian TDG : Non réglementé.

Information générale : Non réglementé.

Non considéré dangereux au sens de la réglementation ADR/RID – IMDG-Code - IATA

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

N'est pas une préparation dangereuse selon les règlements spécifiés

Précautions particulières à observer en matière de transport : Respecter le sens Haut / Bas

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES / REGULATORY INFORMATION

(Présentation CLP => Obligatoire sur l'étiquette depuis le 1 Décembre 2012)

15.1) Etiquetage

La classification de cette préparation a été exécutée conformément au Règlement CE n° 1907/2006 dit « REACH » et au règlement CLP CE N° 1272/2008, au GHS 2013 rev.5

- Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la section 2 :

Présentation CLP => Obligatoire sur l'étiquette depuis le 1 Décembre 2012

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 487/2013
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 758/2013
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 944/2013
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 605/2014

15.2) Limites d'exposition

Il n'existe pas de limite d'exposition aux alliages argent avec cuivre, zinc, étain. Les limites ne s'appliquent qu'à certains éléments les constituants et leurs composés : ces éléments peuvent être présents dans les fumées et poussières dégagées au cours de l'usinage des produits

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	imprimé le 01.12.16
	<i>Selon règlement CE N° 1272/2008 CLP GHS-2013-Révision 5</i>	Page 9 / 9
	EASYBRAS'AG	Edition : 25-11-2016
		Remplace : 500/fr/32
		BR7

16. AUTRES INFORMATIONS / OTHER INFORMATION

Motif de mise à jour : Mise en conformité avec Règlement CLP CE N° 1272/2008

Paragraphes modifiés : 1-3-15

Version : (voir encart haute de page)

Utilisation de la préparation : Flux de brasage pour brasures argent et cuivre phosphore argent.

Rappel des phrases H indiquées dans le chapitre 3 (Informations sur les composants)

Phrases H

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H302 Nocif en cas d'ingestion

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Les informations des chapitres 4, 8 et 12 concernent la préparation utilisée de manière accidentelle, irrégulière, ou en utilisations non-recommandées.

Conseils relatifs à la formation : S'assurer que l'utilisateur connaît les dangers potentiels ainsi que les mesures à prendre en cas d'accident ou autres éventualités.

Utilisations recommandées et restrictions : Contacter votre fournisseur en cas de doute. Respecter les règles de l'art. N'utiliser qu'en procédé de brasage flamme et induction.

Informations et FDS produit : www.gmisa.fr
N° d'appel d'urgence : **+33 1 45 42 59 59 [24/24] (France) ORFILA**

Sources : Fiche de données de sécurité établie à partir :

SGH 2013 Rev 5 et annexes (Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques)

Site de l'Echa.europa.eu. Substances enregistrées.

* des fiches des données de sécurité des substances dangereuses entrant dans la composition de la préparation.

Des fiches de données de sécurité des fabricants de substances et/ou des sous-traitants, en notre possession le jour d'édition de cette fiche de donnée de sécurité.

LA PRESENTE FICHE DE DONNEES DE SECURITE COMPLETE LES NOTICES TECHNIQUES MAIS NE LES REMPLACE PAS ET NE FOURNIT PAS DE DONNEES GARANTIES OU D'ASSURANCES EXPRESS OU TACITE SUR SON EXACTITUDE. LES RENSEIGNEMENTS QUE'ELLE CONTIENT SONT DONNES DE BONNE FOI SUR LA BASE DE L'ETAT ACTUEL DES CONNAISSANCES SUR LE PRODUIT A LA DATE INDIQUEE. L'ATTENTION DES UTILISATEURS EST EN OUTRE ATTIREE SUR LES RISQUES EVENTUELLEMENT ENCOURUS LORSQUE LE PRODUIT EST UTILISE A D'AUTRES FINS QUE L'USAGE POUR LEQUEL IL A ETE PREVU. LES CONDITIONS OU METHODES DE MANUTENTION, STOCKAGE, UTILISATION OU ELIMINATION DU PRODUIT SONT HORS DE NOTRE CONTROLE ET PEUVENT NE PAS ETRE DU RESSORT DE NOS COMPETENCES. C'EST POUR CES RAISONS ENTRE AUTRES QUE NOUS DECLINONS TOUTE RESPONSABILITE EN CAS DE PERTE, DOMMAGE OU FRAIS OCCASIONNES PAR OU LIES D'UNE MANIERE QUELCONQUE A LA MANUTENTION, AU STOCKAGE, A L'UTILISATION OU A L'ELIMINATION DU PRODUIT. CETTE FDS A ETE REDIGEE ET DOIT ETRE UTILISEE UNIQUEMENT POUR CE PRODUIT. SI LE PRODUIT EST UTILISE EN TANT QUE COMPOSANT D'UN AUTRE PRODUIT, LES INFORMATIONS S'Y TROUVANT PEUVENT NE PAS ETRE APPLICABLES. CETTE FICHE NE DISPENSE EN AUCUN CAS L'UTILISATEUR DE CONNAITRE ET D'APPLIQUER L'ENSEMBLE DES TEXTES REGLEMENTANT SON ACTIVITE. IL PRENDRA SOUS SA SEULE RESPONSABILITE LES PRECAUTIONS LIEES A L'UTILISATION QU'IL FAIT DU PRODUIT.